



FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE

ENSEMBLE, PRÉSERVONS LE PATRIMOINE NATUREL DE NOS TERRITOIRES



fondation-ca-paysdefrance.org



ENGAGÉS EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL

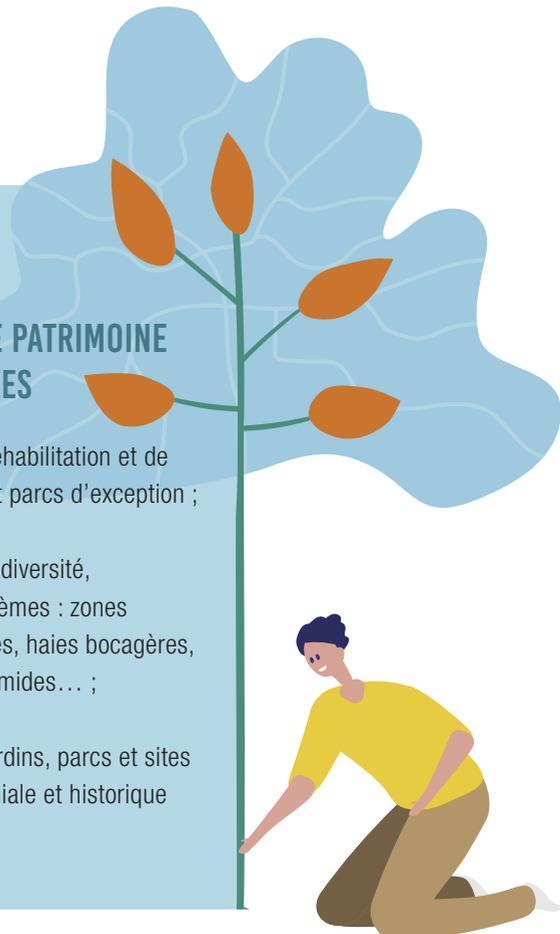
Fondation pionnière née dans les années 80, la Fondation Crédit Agricole Pays de France a pour ADN une approche très globale du patrimoine, qu'il soit mobilier, immobilier ou industriel. Elle a également dès ses origines pris le sujet du patrimoine naturel très à cœur.

Aujourd'hui, désireuse d'amplifier ses actions contribuant à la mise en valeur de l'environnement et à la transmission aux générations futures de ses ressources, la Fondation lance son premier appel à projets.

Il s'inscrit dans une démarche d'innovation de la Fondation Crédit Agricole Pays de France. Celle-ci, à cette occasion, fait évoluer ses modes de fonctionnement tout en s'appuyant très fortement sur l'écosystème des Caisses régionales de Crédit Agricole et de ses structures de mécénat pour identifier et accroître le rayonnement des projets qu'elle soutiendra.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Les associations et structures d'intérêt général éligibles au mécénat sont invitées à proposer des projets entrant dans la thématique.



LE THÈME : ENSEMBLE, PRÉSERVONS LE PATRIMOINE NATUREL DE NOS TERRITOIRES

Axe 1 : soutenir les initiatives de réhabilitation et de valorisation des espaces naturels et parcs d'exception ;

Axe 2 : préserver et valoriser la biodiversité, le patrimoine végétal et les écosystèmes : zones littorales, espèces rares & anciennes, haies bocagères, espaces naturels fragiles, zones humides... ;

Axe 3 : restaurer et valoriser les jardins, parcs et sites naturels à forte dimension patrimoniale et historique (sentiers, actions pédagogiques...).

QUEL EST LE MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE L'APPEL À PROJETS ?

**La Fondation dédie une enveloppe de 400 000 € à cette action 2021.
Environ 30 projets seront accompagnés via cet appel à projets.**

Le Jury se réserve cependant la possibilité de choisir plus ou moins de projets, en fonction de leur nombre et de leur pertinence.

En fonction des projets reçus, le jury pourra désigner des projets « Coup de cœur ».



QUI SOMMES-NOUS ?

À propos de la Fondation Crédit Agricole Pays de France

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Crédit Agricole Pays de France s'engage, depuis 1979, avec les 39 Caisses régionales du Crédit Agricole et leurs structures de mécénat en faveur de la préservation et de la restauration du patrimoine, partout en France. Son objectif est de contribuer à la vitalité des territoires par la mise en valeur d'un patrimoine créateur d'activité culturelle, touristique et économique. En 2020, elle a ainsi accompagné plus de 41 projets pour un montant de 1,62 millions d'euros de subventions.



Pour plus d'information : www.fondation-ca-paysdefrance.org



**FONDATION
CRÉDIT AGRICOLE
PAYS DE FRANCE**

Siège : 48 rue La Boétie 75008 Paris

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 5 décembre 1983